

PRÉFECTURE DE LA LOIRE

SERVICE DE L'ACTION TERRITORIALE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

POUR LE PREMIER PROGRAMME DE L'OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE DANS LE CENTRE-VILLE DE RIVE-DE-GIER PORTE PAR LA SPL CAP METROPOLE

Par arrêté de Madame la Préfète de la Loire, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique est ouverte sur la commune de Rive-de-Gier.

Cette enquête aura lieu **du 1^{er} mars au 16 mars 2021 inclus**.

Le public pourra consulter les pièces du dossier en mairie de Rive-de-Gier et à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/dup-ori-rive-de-gier>.

Le public pourra formuler ses observations selon les possibilités suivantes :

- dans le registre version papier ouvert au siège de l'enquête à la mairie de Rive-de-Gier aux jours et horaires fixés pour la consultation du dossier ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la mairie de Rive-de-Gier avec la mention "à l'attention du commissaire enquêteur" ;
- par voie électronique, en utilisant le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/dup-ori-rive-de-gier> ;
- par mail, en précisant le nom du commissaire enquêteur et l'objet de l'enquête publique, à l'adresse suivante : dup-ori-rive-de-gier@mail.registre-numerique.fr
- lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur définies ci-dessous.

Un accès gratuit est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique, **sur rendez-vous** au 04 77 48 48 36 ou 04 77 48 48 59, à la préfecture de la Loire.

Pour être recevables, les observations doivent être exprimés avant la clôture de l'enquête publique, soit **avant le mardi 16 mars 2021 à 17H00**.

Monsieur Gérard FONTBONNE, magistrat administratif retraité, assurera les fonctions de commissaire enquêteur. Il recevra en personne les observations du public en mairie de Rive-de-Gier aux jours et horaires suivants :

Lundi 1^{er} mars 2021 de 9H00 à 12H00

Mercredi 10 mars 2021 de 9H00 à 12h00

Mardi 16 mars 2021 de 14H00 à 17H00

Il assurera également **deux permanences téléphoniques le mercredi 3 mars 2021 de 10H00 à 12H00 heures et le lundi 15 mars 2021 de 14H00 à 16H00 au 04 69 66 60 06**.

Les intéressés pourront prendre connaissance du rapport du commissaire enquêteur après clôture des formalités :

- soit à la mairie de Rive-de-Gier

- soit à la Préfecture de la Loire - Service de l'action territoriale- ou sur le site www.loire.gouv.fr, rubrique Publications - Enquêtes Publiques - Autres Enquêtes.